

Paris, le 5 octobre 2020.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PLFSS pour 2021 : « oui à une participation, non à une taxe » Le message des organismes complémentaires santé aux pouvoirs publics**

L'UNOCAM, qui rassemble les fédérations d'organismes complémentaires santé FNMF, FFA, CTIP, a pris à la majorité une position défavorable sur le PLFSS pour 2021. *Cf. délibération jointe.*

Avec cette position, les organismes complémentaires santé adressent un message clair et ferme aux pouvoirs publics : « **oui à une participation à l'effort de solidarité, non à la taxe** ».

- **Oui les OCAM veulent prendre toute leur part dans le financement de la protection sociale complémentaire et en particulier la santé.** Ce sont des acteurs essentiels qui contribuent, à travers leur intervention, à l'amélioration de l'accès aux soins et à une baisse des restes à charge pour nos concitoyens.
- **Oui les OCAM entendent participer à l'effort de solidarité dans le cadre de la crise COVID** et ont d'ailleurs pris, pour beaucoup, de manière volontaire et sans attendre les pouvoirs publics, des mesures conséquentes pour aider leurs assurés dès le mois de mars (délais de paiement voire annulation de cotisations, déblocage d'aides, mesures extracontractuelles...).
- **Non, les OCAM ne veulent pas d'un mécanisme de remboursement global, a posteriori, de dépenses avancées par l'assurance maladie obligatoire c'est-à-dire d'une taxe** qui ne dit pas son nom. C'est la raison pour laquelle la contribution exceptionnelle COVID ou la prise en charge des téléconsultations à 100% telles que prévues dans le PLFSS pour 2021 - ou encore la contribution forfait patientèle médecin traitant (FPMT) - ne sont pas acceptables pour eux.

**Les OCAM souhaitent simplement pouvoir faire leur métier, à savoir rembourser des prestations à leurs assurés** notamment dans le cadre de co-financements AMO-AMC. C'est leur rôle d'assureur santé. C'est aussi ce qu'attendent les assurés qui cotisent et attendent en retour une meilleure prise en charge de leurs prestations. Cela signifie concrètement que les OCAM veulent pouvoir verser des prestations rattachables à un assuré et à un contrat, disposer des données nécessaires à leurs missions dans le respect du RGPD, être associés à la gestion du risque maladie, en coordination AMO-AMC.

Ils appellent à un dialogue renouvelé et approfondi avec les pouvoirs publics sur ces sujets alors que d'importants chantiers sont ouverts (mise en œuvre du 100% Santé, modalités de co-financement du FPMT, développement des rémunérations forfaitaires...).

-----  
**L'UNOCAM :**

*Créée en 2005, l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie est née de la volonté des principales familles de complémentaires santé – FNMF, FFA et CTIP- de travailler plus étroitement ensemble. L'UNOCAM est un des interlocuteurs des pouvoirs publics sur l'évolution de l'Assurance maladie et de son financement. Elle est consultée officiellement sur tout projet de texte et est invitée aux négociations conventionnelles avec les professions de santé aux côtés de l'Assurance maladie obligatoire (UNCAM).*

Contact presse : UNOCAM – Delphine Benda – 06 76 75 54 39 / delphine.benda@unocam.fr